



Conseil économique et social

Distr. générale
9 février 2010
Français
Original : anglais

Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire de 2010

(12-14 janvier 2010)*

* Le présent document est une version préliminaire du rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire, de sa session annuelle et de sa deuxième session ordinaire de 2010, qui seront publiés en tant que parties I, II et III, respectivement. Ces rapports seront publiés sous forme définitive en tant que *Documents officiels du Conseil économique et social, 2010, Supplément n° 14* (E/2010/34/Rev.1-E/ICEF/2010/7/Rev.1).



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Organisation de la session	3
A. Déclaration liminaire du Président sortant	3
B. Élection du Bureau du Conseil d'administration	3
C. Déclarations liminaires	3
D. Adoption de l'ordre du jour	6
II. Délibérations du Conseil d'administration	6
A. Rapport annuel au Conseil économique et social	6
B. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF	9
C. Collecte de fonds privés : plan de travail et projet de budget pour 2010	10
D. Rapport sur l'application du principe de recouvrement de l'UNICEF	11
E. Suite donnée à la décision 2009/20 du Conseil d'administration sur le budget d'appui pour l'exercice biennal 2010-2011	13
F. Bilan de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public	14
G. Réunion d'annonce de contributions	15
H. Questions diverses	16
I. Adoption des projets de décision	16
J. Déclarations finales de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration	16

I. Organisation de la session

A. Déclaration liminaire du Président sortant

1. Le Président du Conseil d'administration en 2009, S. E. M. Oumar Daou, a prononcé une déclaration à l'occasion de son départ, dans laquelle il a remercié les délégations et le secrétariat pour leur étroite collaboration tout au long de sa présidence. Il a rendu hommage à la Directrice générale pour la façon exemplaire dont elle a dirigé les travaux du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Il a en particulier salué son attachement à la cause de l'Afrique et à la lutte visant à mettre fin à la violence contre les femmes, la pauvreté et les maladies, notamment le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. Il a déclaré qu'en encourageant une culture d'excellence à l'UNICEF, elle avait aidé l'organisation à obtenir de bons résultats et à renforcer encore sa crédibilité. Notant que la session du Conseil d'administration se tenait moins de deux mois après le vingtième anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant, il a loué l'UNICEF pour les progrès accomplis aux fins de la promotion et de la protection des droits de l'enfant. Il a également souligné qu'il restait beaucoup à faire s'agissant de la promotion des droits de l'enfant dans les domaines de la survie, de la protection et du développement de l'enfant. Il était également nécessaire, a-t-il fait observer, de faire plus pour protéger la planète contre les effets du changement climatique, en particulier sur les populations vulnérables.

B. Élection du Bureau du Conseil d'administration

2. Le Conseil d'administration a élu à la présidence le Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Abulkalam Abdul Momen, et à la vice-présidence M^{me} Sanja Štiglic, Représentante permanente de la Slovénie auprès de l'Organisation, S. E. M. Boniface G. Chidyausiku, Représentant permanent du Zimbabwe auprès de l'Organisation, M. Gustavo Álvarez, Représentant permanent adjoint de l'Uruguay auprès de l'Organisation, et M. Pål Klouman Bekken, Conseiller auprès de la Mission permanente de la Norvège auprès de l'Organisation.

C. Déclarations liminaires

3. Dans la déclaration liminaire qu'il a prononcée, le Président du Conseil d'administration pour 2010 a dit que c'était un honneur pour lui d'assumer ses nouvelles fonctions, tant sur le plan personnel qu'en tant que citoyen de son pays. Il a remercié la Directrice générale et son équipe pour leur dynamisme, leur expertise, leurs compétences et leur dévouement, qui avaient renforcé le rôle de l'UNICEF en tant que chef de file pour la promotion des droits et du bien-être de l'enfant. Rappelant les propos du Secrétaire général, il a fait l'éloge de la Directrice générale, qui était « la championne de la cohérence de l'action du système des Nations Unies qui militait activement pour les enfants ainsi que pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Son legs est une organisation qui est forte financièrement et intellectuellement et bien équipée pour relever les défis qui concernent les enfants au début du XXI^e siècle ». Il a invité le Conseil

d'administration à lui rendre hommage en poursuivant le bon travail qu'elle a accompli.

4. Résumant les données mises en évidence dans la publication phare de l'UNICEF qu'est *La situation des enfants dans le monde 2009 : la santé maternelle et néonatale*, le Président a mis l'accent sur le travail à effectuer pour améliorer la santé maternelle, néonatale et infantile et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Il était essentiel, a-t-il souligné, d'agir dès à présent pour protéger les enfants contre les menaces pesant sur la sécurité, les conflits armés, les effets de la crise financière mondiale, les catastrophes naturelles, le changement climatique, l'insécurité alimentaire, le trafic transfrontalier et la forme moderne du commerce des esclaves. Le Conseil d'administration a un rôle important à jouer concernant les deux questions interdépendantes que sont d'une part la pauvreté et le développement durable et de l'autre la protection des enfants les plus vulnérables dans le monde.

5. La Directrice générale, dans ses observations liminaires, a déclaré que l'UNICEF est guidé par l'urgence de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En encourageant une culture d'amélioration continue, a-t-elle noté, l'UNICEF a travaillé à l'adoption d'orientations davantage axées sur les résultats en vue d'atteindre lesdits objectifs et d'assurer la réalisation des droits de l'enfant reconnus dans la Convention relative aux droits de l'enfant. En vue de contribuer à une meilleure réalisation de résultats, l'UNICEF s'est attaché à déployer des ressources là où les fardeaux et les besoins sont les plus importants en vue d'améliorer sa coordination et sa collaboration avec les autres entités et à aider les gouvernements à renforcer leurs capacités et à prendre des décisions en connaissance de cause fondées sur les meilleurs faits objectifs et pratiques.

6. Présentant un récapitulatif des principaux défis relatifs aux enfants qui doivent être relevés, elle a souligné les progrès accomplis par l'UNICEF et ses partenaires dans les principaux domaines : la santé, la nutrition et la sécurité alimentaire améliorée, les soins de santé primaires intégrés pour les enfants et les femmes, l'expansion des interventions concernant la santé infantile, et l'appui à l'égalité des sexes dans l'éducation et les écoles amies des enfants. Ces activités ont visé aussi à créer des environnements protégeant les enfants contre toutes les formes d'exploitation et de mauvais traitements et la mise en place de partenariats novateurs en vue de faire face à la violence sexuelle contre les filles et les femmes. Dans le domaine du VIH/sida, l'UNICEF a aidé à accroître la couverture aux fins de la prévention de la transmission de la mère à l'enfant du VIH et du traitement du sida pédiatrique. D'autres domaines de progrès importants sont la mise en place d'opérations humanitaires plus systématiques, la relance de la communication en faveur du changement des comportements, et l'expansion des programmes participatifs pour les jeunes, y compris la participation récente au forum sur le changement climatique et le forum Junior 8 du sommet du G-8. En vue d'améliorer encore les résultats en matière de développement, l'UNICEF avait mis en place un service chargé de l'innovation tirant parti de nouvelles technologies et de produits novateurs, tels que la technologie des SMS pour suivre la malnutrition et surveiller l'approvisionnement.

7. Les améliorations apportées à la gestion et à l'administration comprennent la mise en place d'un bureau chargé de la recherche et l'élargissement des systèmes de gestion des connaissances, allant de pair avec une utilisation plus stratégique des

évaluations mieux intégrées dans les programmes. Parmi les réalisations dans le secteur des ressources humaines, il convient de mentionner le lancement d'un nouveau système de recrutement électronique, la mise en place d'un programme d'évaluation pour les représentants et la poursuite de l'initiative de promotion de nouveaux talents. S'agissant des ressources, malgré les récentes diminutions, l'UNICEF a continué d'améliorer sa situation financière, grâce en grande partie à l'appui de ses donateurs. Les mécanismes de responsabilisation ont été renforcés, le respect des recommandations d'audit s'est amélioré et le bureau de la déontologie a été créé. L'approche de plus en plus stratégique de la collaboration avec les autres entités a été essentielle pour toutes ces activités. L'UNICEF a vigoureusement appuyé la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies et les partenariats efficaces avec les institutions spécialisées des Nations Unies et la Banque mondiale, ainsi que les autres institutions financières internationales. L'UNICEF s'est efforcé aussi de renforcer les partenariats et les collaborations avec les organisations non gouvernementales, notamment en simplifiant les processus et les procédures. L'UNICEF, de concert avec ses comités nationaux, continue de renforcer ses liens financiers et non monétaires avec le secteur privé. Une discussion stratégique avait porté aussi sur les questions émergentes clefs qui continueront d'avoir des incidences sur la vie des enfants et des femmes : le changement climatique, l'accroissement de la population, les tendances économiques qui comprennent l'élargissement de l'économie illicite, et l'innovation technologique appliquée au développement.

8. La Directrice générale a dit que ces efforts, entre autres, ont fait que l'UNICEF est aujourd'hui une organisation plus solidement axée sur les droits et les résultats, qui continuera de promouvoir efficacement le programme d'action pour les enfants dans le monde entier. Parlant de son mandat en tant que Directrice générale, commencé en 2005, elle a dit que le personnel dévoué de l'UNICEF était une des raisons pour lesquelles ses années au service de l'organisation avaient été parmi les plus enrichissantes de sa vie. Elle a remercié le Conseil d'administration pour sa direction, ses conseils et son appui.

9. Durant la discussion sur ce point et les autres points de l'ordre du jour, les délégations ont loué la Directrice générale pour son dévouement et pour les résultats qu'elle avait aidé l'UNICEF à obtenir, au nombre desquels le soutien sans faille aux objectifs du Millénaire pour le développement, l'appui vigoureux à la sécurité alimentaire, la protection des droits de l'enfant, l'égalité des sexes et la lutte pour mettre fin à la violence contre les femmes et les enfants, des contributions particulières, avec les partenaires, aux progrès accomplis dans le monde dans les domaines de la santé infantile, la nutrition, l'éducation, le VIH/sida, l'aide humanitaire d'urgence et d'autres volets du plan stratégique à moyen terme, le lancement des initiatives d'amélioration organisationnelle, un recentrage des activités aux fins de la réalisation et du suivi de résultats et de l'établissement de rapports connexes, les efforts visant à forger des partenariats et des relations de collaboration renforcés et plus stratégiques, la direction sûre de l'organisation pour négocier la crise économique mondiale, et l'appui continu à la cohérence du système des Nations Unies.

10. Abordant la question du recrutement pour pourvoir le poste de directeur général, trois délégations ont demandé des procédures ouvertes et transparentes fondées sur le mérite et ont demandé au Président de faire en sorte que le Conseil d'administration soit tenu informé des progrès accomplis durant le processus de recrutement.

D. Adoption de l'ordre du jour

11. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et le calendrier et arrêté l'organisation des travaux de la session (E/ICEF/2010/1).

12. Conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que 48 délégations participant aux débats en qualité d'observateurs, dont 1 organe des Nations Unies, 1 organisation intergouvernementale, 3 organisations internationales, 3 organisations non gouvernementales et 3 comités nationaux pour l'UNICEF, avaient présenté des pouvoirs pour la session.

II. Délibérations du Conseil d'administration

A. Rapport annuel au Conseil économique et social

13. La Directrice chargée des questions concernant la gouvernance, les Nations Unies et les affaires multilatérales a présenté le rapport annuel au Conseil économique et social (E/ICEF/2010/3), ainsi que le rapport sur les recommandations du Corps commun d'inspection (E/ICEF/2009/6) inclus au titre de ce point de l'ordre du jour.

14. La Directrice a déclaré que le rapport donnait directement suite à la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 2007, sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, et aux attentes énoncées dans la décision 2009/2 du Conseil d'administration. Dans cette décision, le Conseil d'administration avait demandé à l'UNICEF de faire figurer dans ses prochains rapports une évaluation et une analyse plus qualitatives des résultats obtenus, des progrès accomplis et des difficultés rencontrées, ainsi que des enseignements tirés.

15. La Directrice a noté que l'UNICEF avait élaboré un plan d'action pour donner suite à la résolution 62/208, indiquant qu'en septembre 2009, 96 % des activités prévues avaient été menées, étaient en cours ou avaient un caractère continu. En 2009, a-t-elle précisé, l'UNICEF avait accompli des progrès notables quant à l'intégration transversale de la problématique hommes-femmes, au développement des capacités et à l'harmonisation des modalités d'exécution des tâches. Outre qu'elle a récapitulé les principaux points du rapport, elle a fait brièvement le point de la situation financière de l'UNICEF au 31 décembre 2009, indiquant que tant les ressources ordinaires que les autres ressources enregistraient des diminutions.

16. Les délégations ont accueilli favorablement le rapport, soulignant l'amélioration de l'évaluation et de l'analyse des résultats obtenus, des difficultés rencontrées et des enseignements tirés; son harmonisation avec les rapports du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population et d'autres entités; et sa concordance accrue avec l'examen triennal complet. L'UNICEF a été prié de continuer à améliorer ces trois éléments dans les prochains rapports.

17. De nombreuses délégations ont fait des observations sur le financement et les partenariats. Des intervenants se sont félicités de l'accent accru mis par l'UNICEF sur des partenariats plus stratégiques. Ces partenariats comprenaient les relations

avec de nouveaux donateurs, dont ceux de pays à revenu intermédiaire et de pays en développement; les partenariats mondiaux entre secteur public et secteur privé; les institutions de Bretton Woods; le secteur privé, et d'autres donateurs, tant à l'intérieur du système des Nations Unies qu'à l'extérieur. Le renforcement des partenariats, il a été noté, était important pour acheminer l'aide plus efficacement et de façon plus rationnelle et pour fournir une protection sociale, en particulier dans le contexte de la crise économique mondiale. On a demandé à l'UNICEF si ses partenariats avec les institutions financières internationales iraient au-delà de l'appui à des situations d'urgence et financeraient le développement sur le long terme.

18. Une délégation a dit qu'il était essentiel pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et faire face aux problèmes posés par la crise économique d'établir des partenariats avec les organisations locales et les organisations nationales de la société civile dans les secteurs de la santé, de la nutrition et de la sécurité alimentaire et de la survie et du développement de l'enfant. À ce propos, un intervenant a souligné la participation clef de l'UNICEF à la Conférence ministérielle des Nations Unies sur le coût social de la crise économique en Europe orientale, Asie centrale et Turquie, qui s'est tenue à Almaty (Kazakhstan).

19. Plusieurs délégations ont dit que les partenariats à tous les niveaux devraient mettre plus l'accent sur les questions touchant à la protection, dont la prévention de la traite des enfants, la violence contre les femmes et les mutilations génitales féminines. Un intervenant a proposé que le Conseil d'administration célèbre l'anniversaire prochain de l'adoption des Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant.

20. Un certain nombre de délégations se sont déclarées préoccupées par le déséquilibre croissant entre les ressources ordinaires et les autres ressources. Il a été noté que les ressources ordinaires devraient être utilisées pour aider les pays les plus pauvres et les populations les plus vulnérables. Des informations complémentaires ont été demandées sur les travaux menés avec le secteur privé dans le cadre des nouvelles modalités de coopération et sur le Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

21. L'UNICEF a été félicité pour ses solides contributions au développement des capacités nationales et l'efficacité de ses activités de développement, en particulier pour ses initiatives étendant l'accès des partenaires nationaux aux connaissances relatives au développement – en particulier au moyen de la mise en place de systèmes simplifiés de collecte de données – et améliorant les capacités en matière d'évaluation. Un intervenant a demandé des renseignements sur la façon dont l'UNICEF avait aidé les pays à revenu intermédiaire à traiter la question des inégalités.

22. Plusieurs délégations ont souligné que le développement des capacités devait mettre l'accent sur l'appropriation par le pays, incorporer une approche axée sur les droits de l'homme et intégrer de façon transversale la problématique hommes-femmes. Il a été souligné que l'action dans le domaine des droits de l'homme devait comprendre la coopération avec les institutions nationales et la société civile afin de mettre en place des capacités en matière de protection de l'enfant. Se référant à l'étude réalisée en 2009 des activités de l'UNICEF dans le domaine du développement des capacités, plusieurs délégations ont demandé quelle suite la direction de l'UNICEF donnerait aux constatations.

23. On a aussi salué les contributions de l'UNICEF à la coopération Sud-Sud, un intervenant proposant que l'UNICEF systématise plus avant les différentes initiatives et identifie les bonnes pratiques en vue de les partager. Un autre intervenant a mentionné tout spécialement l'importante coopération avec l'Organisation des États américains dans le domaine de l'enregistrement des naissances.

24. Un certain nombre de délégations ont souligné le caractère central de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et de la généralisation de la problématique hommes-femmes dans les activités de l'UNICEF, félicitant l'organisation pour les progrès accomplis. On a noté spécialement l'initiative visant à examiner les implications de l'égalité des sexes dans les opérations humanitaires. Soulignant que les droits des enfants et des femmes étaient inextricablement liés, des délégations ont affirmé qu'elles appuyaient la mise en place d'une synergie plus forte aux fins de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

25. Des intervenants ont souligné la nécessité d'appliquer les recommandations issues de l'évaluation consacrée en 2008 à la mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes à l'UNICEF, notamment au moyen de formations et de possibilités d'apprentissage offertes au personnel, la conduite d'examens consacrés à la problématique hommes-femmes et la création d'instruments d'évaluation de la situation des femmes. Les intervenants ont noté qu'il était essentiel de suivre l'application sur le terrain. Des délégations ont recommandé que l'UNICEF assure une coordination plus étroite de ses efforts avec ceux des autres entités des Nations Unies, en particulier le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, et qu'il continue de jouer un rôle majeur à l'appui de la révision du dispositif relatif à la problématique hommes-femmes et à la préparation de l'entité chargée de ces questions.

26. Des délégations ont souligné le rôle unique que l'UNICEF doit jouer pour assurer un passage sans heurt de la phase des secours humanitaires à celle du développement et dans le cadre de la consolidation de la paix après un conflit. L'UNICEF a été loué, en particulier pour l'appui qu'il apporte à l'application du rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. On a salué également la contribution de l'UNICEF dans les domaines suivants : réduction des risques de catastrophe au niveau des politiques et des opérations sur le terrain; réforme du système humanitaire des Nations Unies; protection des enfants et des femmes, l'UNICEF assumant les fonctions de chef de file au sein du groupe sur la protection; et l'initiative d'évaluation des besoins communs.

27. Louant l'UNICEF pour sa contribution à la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies, des intervenants lui ont demandé de continuer à jouer un rôle actif dans le cadre de cette initiative, tant au siège que sur le terrain. Il était nécessaire, ont-ils dit, d'accorder un rang de priorité élevé à des domaines importants tels que « Unis dans l'action », la programmation conjointe et la simplification et l'harmonisation. Il était indispensable, selon les délégations, d'harmoniser les procédures pour des questions telles que la sécurité et les opérations bancaires.

28. On a salué les efforts faits par l'UNICEF à la tête du Groupe des Nations Unies pour le développement pour renforcer le système des coordonnateurs

résidents, sa participation au Comité de pilotage de l'intégration et à la préparation des missions intégrées, ainsi que sa collaboration avec d'autres fonds, programmes et entités en vue d'adopter des formats communs pour faire rapport aux gouvernements. Il a été noté également que l'UNICEF avait fait plus de progrès que les autres organisations du système des Nations Unies en ce qui concerne l'adoption du nouveau système de planification unifiée des ressources.

29. Les délégations ont reconnu que des progrès avaient été accomplis, mais elles ont demandé que la collaboration interorganisations soit encore renforcée. Il était essentiel, ont-elles noté, de poursuivre l'harmonisation de l'assistance en vue d'obtenir de meilleurs résultats dans des domaines tels que la santé, y compris l'éradication de la poliomyélite, le VIH/sida et la protection de l'enfant. Un intervenant a dit que l'UNICEF pourrait en particulier intensifier sa coopération avec le Programme alimentaire mondial.

30. Un intervenant, soulignant le rôle clef des activités efficaces de suivi et d'évaluation dans l'action de l'UNICEF, a salué les efforts faits par l'organisation pour renforcer les connaissances et les capacités en matière d'évaluation, notamment en conduisant des stages de formation. Un autre intervenant a loué l'UNICEF pour avoir tiré parti des recommandations du Corps commun d'inspection aux fins de l'amélioration de ses politiques et programmes.

31. Le rapport annuel sera soumis, pour examen, en même temps qu'un résumé des observations faites pendant le débat, au Conseil économique et social, pour examen lors de sa session de fond de 2010.

32. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/1 (voir recueil des décisions publié en tant que document E/ICEF/2010/5).

B. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF

33. Le Conseil d'administration a approuvé, selon la procédure d'approbation tacite, les descriptifs de programmes de pays révisés pour l'Argentine, le Guatemala et l'Ouganda. Le Conseil d'administration, conformément à ses décisions 2002/4 et 2006/19, avait discuté les projets de descriptif de ces programmes de pays à sa deuxième session ordinaire de 2009 et approuvé les budgets indicatifs globaux de chacun de ces programmes de pays. Ces descriptifs ont été ensuite révisés en tenant compte, selon le cas, des observations faites par le Conseil d'administration, à l'issue de consultations avec les différents gouvernements, et ont été publiés, avec des tableaux récapitulatifs des résultats révisés, sur le site Web de l'UNICEF, dans les six semaines suivant la session. Les descriptifs révisés de programmes de pays devaient être approuvés par le Conseil d'administration selon la procédure d'approbation accélérée, à moins que cinq membres n'informent par écrit le secrétariat qu'ils souhaitent voir le Conseil d'administration examiner plus en détail un programme de pays particulier. Le secrétariat n'ayant reçu aucune demande en ce sens, les descriptifs de programmes de pays ont été approuvés.

34. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil d'administration a discuté aussi la recommandation relative à l'approbation d'une allocation de fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires pour les programmes de pays approuvés. Le Directeur des programmes a présenté la recommandation (E/ICEF/2010/P/L.1 et Corr.1) relative à l'approbation de fonds supplémentaires

d'un montant de 57 137 000 dollars prélevés sur les ressources ordinaires aux fins du financement des programmes approuvés. Le Conseil d'administration a approuvé la recommandation formulée dans la décision 2010/2 (voir recueil des décisions publié en tant que document E/ICEF/2010/5).

C. Collecte de fonds privés : plan de travail et projet de budget pour 2010

35. Le Directeur du programme Collecte de fonds et partenariats privés a présenté le rapport (E/ICEF/2010/AB/L.1).

36. Les délégations ont rendu hommage au programme et aux comités nationaux pour l'UNICEF qui avaient obtenu de meilleurs résultats que prévu pour 2009, ce dans un environnement économique et financier difficile, en partie en limitant les dépenses. Une délégation s'est félicitée de l'approche prudente de l'organisation en ce qui concerne le projet de budget pour 2010.

37. Un certain nombre de délégations, notant la diminution continue des recettes de la vente de cartes et autres articles et des dons des entreprises, ont déclaré leur gratitude pour les efforts accrus faits dans le domaine de la collecte de fonds privés. Des intervenants se sont félicités particulièrement de l'accent accru mis sur les donateurs versant des contributions régulières en tant que source de croissance des revenus. Plusieurs délégations ont déclaré appuyer la proposition tendant à accroître les fonds d'investissement, ceux-ci apportant un appui significatif aux comités nationaux en vue d'étendre l'engagement des souscripteurs périodiques et, partant, d'assurer une source de revenus plus régulière et plus prévisible. D'autres délégations ont dit qu'il était possible d'accroître encore les dons et l'appui des entreprises et ont appelé l'UNICEF à continuer de promouvoir la responsabilité sociale et à travailler avec les comités nationaux pour arrêter définitivement les directives applicables aux partenariats avec le secteur privé. Une délégation a recommandé que l'UNICEF renforce sa collecte de fonds pour les situations de crise humanitaire.

38. Plusieurs délégations ont salué la rationalisation de la gestion concernant les cartes et les autres articles, jugeant qu'elle était bien structurée et améliorerait l'efficacité. Il a été noté que le processus était difficile mais nécessaire, non seulement pour améliorer le revenu net des ventes mais aussi pour maintenir l'image de marque de l'UNICEF.

39. Un certain nombre de délégations ont fait des observations sur le nouveau modèle de partenariat dans le secteur de la vente au détail, déclarant espérer qu'il aurait des effets positifs sur les revenus et améliorerait la rentabilité des ventes de cartes et autres articles. Une délégation a suggéré que l'UNICEF continue de renforcer ses partenariats stratégiques avec les comités nationaux et s'attache particulièrement à exploiter le potentiel des nouveaux marchés, en particulier dans les pays en développement. On a demandé au Directeur du programme Collecte de fonds et partenariats privés quels étaient les résultats dans les pays où était appliqué le nouveau modèle de partenariat.

40. Le Directeur a répondu que les chiffres définitifs n'étaient pas encore disponibles pour 2009, mais que différents partenariats avec Hallmark et Pictura avaient permis pour la première fois de vendre des cartes et autres articles de

l'UNICEF dans des magasins de détail, ce qui pourrait produire des revenus supplémentaires pour l'UNICEF.

41. Répondant aux questions soulevées concernant le nombre de postes pour les activités liés à la vente de cartes et autres articles, le Directeur a déclaré que, malgré la conversion de postes temporaires en postes permanents, les effectifs n'avaient pas changé. Tôt ou tard, a-t-il précisé, la rationalisation de la gestion entraînerait une réduction de ceux-ci.

42. Plusieurs intervenants ont demandé si le financement du plan de travail pour 2010 serait assuré par les activités de vente de cartes et autres articles ou d'autres dépenses d'appui aux programmes. Le Directeur a répondu que tous les éléments du plan de travail étaient financés au moyen de fonds inscrits au budget du programme Collecte de fonds et partenariats privés; seules les activités de plaidoyer en faveur des droits de l'enfant et l'appui connexe étaient financés au moyen du budget d'appui aux programmes.

43. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/3 (voir recueil des décisions publié en tant que document E/ICEF/2010/5).

D. Rapport sur l'application du principe de recouvrement de l'UNICEF

44. Le Contrôleur a présenté le rapport (E/ICEF/2010/AB/L.3) au titre du point 7 de l'ordre du jour, suite donnée à la décision 2009/20 du Conseil d'administration sur le budget d'appui pour l'exercice biennal 2010-2011.

45. Plusieurs délégations ont salué la clarté du rapport. L'UNICEF a été félicité pour le fait que, comme il ressortait des données chiffrées relatives au recouvrement des coûts pour 2006-2007, les ressources ordinaires n'avaient pas servi à couvrir les dépenses d'appui relatives à des programmes financés par les autres ressources. Il a été souligné qu'il fallait faire plus pour parvenir à une approche commune systématique en matière de recouvrement des coûts.

46. Des délégations ont demandé si la méthodologie servant à calculer le recouvrement des coûts était viable et quels étaient les chiffres pour 2008. Un intervenant a suggéré que la méthodologie couvre tous les coûts. Un autre a demandé quelles exceptions l'UNICEF avait accordées concernant le taux de recouvrement de 7 %.

47. Il a été suggéré également que les rapports financiers sur les dépenses administratives soient publiés périodiquement, que les rapports financiers annuels sur les dépenses effectives au titre du budget d'appui soient présentées en utilisant un format analogue à celui utilisé pour le plan des ressources, et que les discussions sur le recouvrement des coûts se déroulent durant le processus d'examen et d'approbation du budget d'appui biennal.

48. Un intervenant a demandé à l'UNICEF d'évaluer les effets du recouvrement des coûts sur les programmes sur le terrain au cas par cas. Un autre intervenant a demandé qu'une étude soit réalisée sur d'autres moyens d'acheminer les ressources autres que les ressources de base aux programmes, y compris l'utilisation de revenus de pays qui bénéficient des programmes. On a demandé aussi des

informations complémentaires sur les travaux sur le recouvrement des coûts menés par le Comité de haut niveau sur la gestion.

49. Remerciant les délégations pour leurs observations, le Contrôleur les a assurées que l'UNICEF souscrivait à la position du Conseil d'administration selon laquelle les ressources ordinaires ne devraient pas servir à couvrir les dépenses d'appui relatives à des programmes financés au moyen des autres ressources. Répondant à plusieurs questions posées sur la classification, les définitions et la méthodologie, il a expliqué que les coûts directs étaient définis comme les coûts directement attribuables à des activités de projet et à des programmes réalisés au titre du mandat de l'UNICEF. Les coûts indirects sont ceux qui ne sont pas directement attribuables à des projets et programmes particuliers. Les coûts fixes, qui comprennent les frais de gestion, sont les dépenses engagées par l'UNICEF pour maintenir une présence minimale du programme dans un pays. Le Contrôleur a ensuite expliqué que les seules dépenses imputées aux ressources de base sont les frais de gestion et les dépenses d'administration et d'appui nécessaires à la conduite des opérations et au fonctionnement de l'organisation. Les coûts soumis au recouvrement sont ces coûts différentiels supplémentaires (dits coûts indirects variables) qui sont associés à l'application d'autres ressources aux programmes.

50. Répondant aux questions posées sur les exceptions accordées par l'UNICEF concernant le taux de recouvrement de 7 %, le Contrôleur a dit que les exceptions suivantes avaient été faites, conformément à la politique de recouvrement des coûts : deux donateurs avaient bénéficié d'une réduction de 1 % pour leurs contributions de plus de 40 millions de dollars; un certain nombre de donateurs à des fonds thématiques avaient bénéficié d'un taux de 5 %. Il a souligné que tous les fonds recouverts en sus du taux de recouvrement standard étaient reversés dans les ressources ordinaires en vue d'être utilisés pour les programmes.

51. Le Contrôleur a confirmé que la méthodologie de recouvrement des coûts était viable et il a partagé avec les délégations des calculs préliminaires pour 2008. Les chiffres pour 2008, a-t-il fait observer, n'avaient pas été inclus dans le rapport parce que l'exercice biennal 2008-2009 n'était pas encore clos au moment de l'achèvement de la rédaction du rapport.

52. Sur la question de l'harmonisation, le Contrôleur a expliqué que l'UNICEF continuerait de travailler avec le PNUD et le FNUAP sur les définitions et la classification des coûts, en suivant les procédures prévues dans la feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré. Ce processus devait déboucher sur une méthodologie transparente et harmonisée très complète, a-t-il ajouté.

53. Le Directeur général adjoint, M. Omar Abdi, a ajouté que les travaux interorganisations sur la classification des coûts permettraient aux États Membres de mieux comprendre les définitions des coûts. Il a souligné que quelle que soit la manière dont les coûts sont définis, les frais de fonctionnement de l'engagement de l'UNICEF dans plus de 100 pays continueraient d'augmenter. Il a suggéré que la solution à l'augmentation de ces frais n'était pas d'accroître le montant recouvert pour les autres ressources mais plutôt d'envisager plusieurs modèles d'activité pour les différents pays où l'UNICEF est actif, y compris ceux où le programme est limité.

E. Suite donnée à la décision 2009/20 du Conseil d'administration sur le budget d'appui pour l'exercice biennal 2010-2011

54. Le Contrôleur a présenté la note d'information conjointe du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et de l'UNICEF relative à la feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré. Cette feuille de route décrit les améliorations à apporter au budget d'appui pour l'exercice biennal 2011-2012 en vue de l'établissement d'un budget unique intégré pour le Fonds en 2014, qui soit harmonisé avec celui des deux autres organisations.

55. Le Directeur des politiques et pratiques a présenté la mise à jour de la matrice des résultats du budget d'appui pour l'exercice biennal 2010-2011 (E/ICEF/2010/CRP.3). Le Directeur a noté qu'un rapport d'exécution sur les résultats du plan stratégique à moyen terme pour 2006-2013 et le budget d'appui pour l'exercice biennal 2010-2011 sera inclus dans le rapport annuel du Directeur général qui sera soumis à la session annuelle de 2010 du Conseil d'administration.

56. Se félicitant de la feuille de route, les délégations ont salué sa clarté et le message de transparence. Elles ont dit que le processus avait incorporé avec succès un dialogue continu avec les conseils d'administration, des consultations avec le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et des références aux activités du groupe de travail du Groupe de développement des Nations Unies sur la politique de recouvrement des coûts.

57. Des intervenants ont souligné la nécessité d'établir un budget intégré qui soit global, transparent et axé sur les résultats, avec une distribution équitable entre les ressources de base et les autres ressources pour l'imputation des frais de fonctionnement. Il a été noté que les documents budgétaires devaient comprendre des liens transparents complets avec les plans stratégiques des organisations. Un intervenant a mentionné la nécessité d'établir des rapports financiers sur les dépenses effectives d'appui au budget dans l'examen financier annuel, avec une présentation similaire à celle du plan des ressources.

58. Aux fins de comparaison pluriannuelles, il a été suggéré de conserver certains modèles dans le budget pour comparer les résultats par rapport aux indicateurs d'efficacité – par exemple le suivi des coûts indirects fixes et variables. Notant qu'une comparaison entre les organismes était importante également, une délégation a demandé que le rapport commun soumis à la deuxième session ordinaire de 2010 présente une méthodologie commune pour le traitement des catégories de dépenses pour le budget d'appui et le budget de programmation.

59. Concernant le budget d'appui pour l'exercice biennal 2010-2011, plusieurs délégations ont salué les efforts faits par l'UNICEF pour améliorer la matrice des résultats, mais elles ont suggéré qu'il était possible d'améliorer encore les indicateurs. Il a été noté que les cadres de résultats devaient contenir des indicateurs « intelligents » qui soient spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et assortis d'échéances, reliant clairement les efforts s'appuyant sur les apports aux résultats obtenus. Concrètement, il convenait de déplacer l'accent des activités entreprises aux objectifs visés. Il a été demandé à l'UNICEF de renforcer sa gestion axée sur les résultats et de faire régulièrement le point des progrès réalisés.

60. Le Directeur a répondu que l'amélioration des indicateurs faisait partie d'un processus d'apprentissage continu pour l'UNICEF. Le rapport d'exécution devant être soumis à la session annuelle de 2010 permettrait d'évaluer la viabilité des indicateurs et des progrès faits pour ce qui est d'atteindre les objectifs visés. Les objectifs visés sont de plus en plus utilisés par l'UNICEF, en particulier au niveau des bureaux de pays et des bureaux régionaux, où les résultats escomptés sont liés aux cibles du plan stratégique à moyen terme et sont inclus dans les plans de gestion des bureaux.

61. Répondant à une question précise sur les « rapports de gestion des bureaux », le Directeur a dit que les rapports, outil d'évaluation introduit vers la fin de 2009, couvrent une large gamme d'indicateurs opérationnels et d'indicateurs de résultats clés du plan stratégique à moyen terme et du budget d'appui.

62. Remerciant les délégations pour leurs observations sur la feuille de route, le Contrôleur a réitéré l'engagement résolu de l'UNICEF à la coopération avec le PNUD et le FNUAP aux fins de l'établissement d'un budget intégré.

F. Bilan de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public

63. Le Directeur adjoint (Services de comptabilité) de la Division de la gestion financière et administrative a présenté la mise à jour concernant l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (E/ICEF/2010/AB/L.2), récapitulant les progrès accomplis dans quatre domaines de transition : l'élaboration de politiques, le premier domaine de transition, est le moteur des activités de tous les autres domaines de transition. Des positions politiques ont été établies et des documents élaborés sur les 16 questions clés qui avaient été identifiées dans l'analyse d'impact effectuée en 2008. Des discussions sur ces positions ont commencé avec les auditeurs externes. Le deuxième domaine de transition, la gestion du changement, sera décrit dans le plan de mise en œuvre commencé en janvier 2010 et sera appliqué au moyen d'activités relatives à la communication et la formation, qui ont déjà commencé. L'adaptation des systèmes existants, le troisième domaine de transition, couvre les changements apportés aux pratiques de fonctionnement et progresse conjointement avec la mise en place du nouveau progiciel de gestion intégré VISION-One. L'ébauche pour le développement des systèmes a été achevée en juillet 2009. Le quatrième domaine de transition, l'établissement de rapports, commencé en 2009 au moyen d'états financiers établis selon les normes IPSAS, fera probablement l'objet de révisions au fur et à mesure de la mise en œuvre des normes IPSAS, la pleine adoption étant prévue pour 2012.

64. Un intervenant a salué l'introduction prudente et progressive des normes IPSAS par l'UNICEF, précisant que cela permettra à ceux qui travaillent sur le terrain de s'adapter convenablement aux nouvelles modalités comptables et administratives et à l'UNICEF d'assurer une coordination plus étroite avec les gouvernements et les autres entités durant la transition. L'intervenant a demandé quelles incidences l'élaboration de budgets annuels plutôt que de budgets intérimaires ou biannuels aurait sur les programmes de pays.

65. Le Directeur adjoint a répondu que les normes IPSAS nécessitaient des états financiers annuels, mais que l'UNICEF continuerait de présenter un budget biennal.

Les états financiers annuels comprendraient un rapprochement du budget et des résultats effectifs.

G. Réunion d'annonce de contributions

66. Immédiatement après la réunion d'annonce de contributions, la Directrice générale a fait le point de la crise en Haïti due au tremblement de terre qui s'est produit le 12 janvier et à ses conséquences, récapitulant les efforts de secours immédiats de l'UNICEF et de ses partenaires. Ces efforts, a-t-elle dit, consistent dans des fournitures et une assistance ciblant les enfants séparés de leur famille.

67. Le Représentant permanent d'Haïti auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Léo Mérorès, a décrit les conditions catastrophiques dans le pays. Il a exprimé l'appréciation de son pays pour la sympathie exprimée par la communauté internationale et pour la réponse immédiate de l'UNICEF, en coordination avec l'ONU et les autres partenaires. Il a également déploré les lourdes pertes subies par le personnel de l'ONU en Haïti.

68. Le Président a ouvert la onzième réunion d'annonce de contributions, souhaitant la bienvenue aux participants. Il a souligné que la capacité de l'UNICEF de travailler efficacement avec les homologues nationaux et les autres partenaires dépendait des contributions volontaires des donateurs.

69. Au total, 21 représentants de gouvernements ont exprimé leur soutien à l'UNICEF, nombre d'entre eux reconnaissant le dévouement de la Directrice générale à son poste de chef de l'UNICEF. Les représentants de donateurs ont aussi exprimé leur solidarité avec la population haïtienne qui souffre des effets dévastateurs de la crise due au tremblement de terre, et ils se sont engagés à fournir un appui par l'intermédiaire de l'UNICEF et d'autres organisations.

70. Les contributions annoncées lors de la réunion de 2010 atteignent 283 millions de dollars, contre 186 millions lors de la réunion de 2009. L'ensemble des annonces de contributions aux ressources ordinaires pour 2010, comprenant les annonces reçues durant la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions au Fonds des Nations Unies pour l'enfance, qui s'est tenue en novembre 2009, et les contributions annoncées en dehors des deux événements, s'élèvent à 289 millions de dollars (contre 299 millions en 2009) pour 44 gouvernements. Cela représente 52 % de l'objectif fixé pour 2010, 554 millions de dollars, qui est énoncé dans le plan financier à moyen terme pour 2009-2012 (E/ICEF/2009/AB/L.5).

71. Durant la réunion, cinq donateurs ont annoncé une augmentation de leurs contributions annoncées pour 2010 : l'Australie, la Belgique, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, l'Islande et la Slovaquie. Les donateurs qui ont maintenu leur contribution pour 2010 sont la Chine, la Fédération de Russie, le Luxembourg, le Maroc, la Norvège, le Portugal, la République de Corée et l'Uruguay.

72. Plusieurs donateurs ont salué le travail accompli par l'UNICEF au niveau des pays. Le Fonds a été loué pour ses contributions à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, sa contribution à la cohérence du système des Nations Unies et les initiatives qu'il a prises pour améliorer son fonctionnement.

73. La Directrice générale a exprimé son appréciation pour les contributions et l'appui que l'UNICEF recevait des gouvernements, des comités nationaux pour

l'UNICEF, et du secteur privé. Elle a remercié les donateurs pour leurs annonces de contributions visant à maintenir ou étendre les fonds servant à financer l'UNICEF, en particulier à un moment où les ressources se font rares. Les contributions, a-t-elle dit, permettent à l'UNICEF de continuer à s'acquitter de son mandat dans le monde entier, de répondre aux crises et de faire face aux facteurs de vulnérabilité des enfants.

74. On trouvera dans le document E/ICEF/2010/CRP.2 un récapitulatif des contributions annoncées pour les ressources ordinaires.

H. Questions diverses

75. Le Président du Conseil d'administration a fait brièvement le point du processus de recrutement pour le nouveau Directeur général de l'UNICEF, qui devrait prendre ses fonctions en mai 2010. À la demande de trois délégations, le Président avait rencontré le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui avait décrit les étapes de ce qui sera un processus transparent qui se déroulera en consultation avec le Conseil d'administration. Le Président a assuré les délégations que tout au long du processus, il garderait le Bureau et les membres du Conseil d'administration informés.

76. Le Secrétariat a partagé avec le Conseil d'administration la liste des points de l'ordre du jour provisoire pour la session annuelle de 2010.

I. Adoption des projets de décision

77. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2010/1 à 2010/5 (voir recueil des décisions publié sous la cote E/ICEF/2010/5).

J. Déclarations finales de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration

78. Dans ses remarques finales, la Directrice générale a souligné la nécessité d'un appui continu et collectif en faveur de la population d'Haïti. Elle a rendu hommage à M. Alayew Abai, Contrôleur, à M. Claus Andreasen, Directeur de l'audit interne, et M. Philip O'Brien, Directeur de la division collecte de fonds et partenariats privés, qui va prendre sa retraite après de nombreuses années passées au service de l'UNICEF. La Directrice générale a ensuite fait l'éloge de M^{me} Kirsi Madi, la secrétaire du Conseil d'administration, pour son professionnalisme, son dévouement à l'UNICEF et l'excellence de son travail auprès du Conseil d'administration, annonçant qu'elle assumerait bientôt les nouvelles fonctions de Directrice régionale adjointe dans le Bureau régional pour l'Europe centrale et orientale, la Communauté d'États indépendants et les États baltes.

79. La Directrice générale a salué le soutien exprimé par les délégations pour les améliorations que l'UNICEF a apportées durant son mandat. Déclarant que les visages et les histoires d'enfants qu'elle avait rencontrés durant ses années à l'UNICEF resteraient à jamais gravés dans son esprit, elle a remercié le Conseil d'administration et le personnel et les partenaires de l'UNICEF pour leurs efforts visant à sauver, protéger et améliorer la vie des plus vulnérables. Les délégations l'ont ovationnée.

80. Le Président a commencé sa déclaration finale en faisant le point des opérations de secours d'urgence de l'UNICEF en Haïti, rendant hommage à l'UNICEF pour son engagement à satisfaire les besoins humanitaires.

81. Le Président a récapitulé les discussions clés qui s'étaient déroulées durant la première réunion ordinaire de 2010. Il a souligné l'importance de la réaffirmation par les États Membres de leur détermination à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier dans le climat économique mondial actuel. Il a rendu hommage à l'UNICEF pour son action à l'appui de la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies, aux fins de la mise en œuvre de l'examen triennal complet dans le cadre quadriennal et de l'amélioration de la communication d'informations et de l'analyse axées sur les résultats dans le rapport annuel au Conseil économique et social.
